



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MARDI 11 mai 2021, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand
Mme Huguette Copti-Chartrand
M. Paul Guenther
Mme Monique Dutil
M. Pierre-François Chapleau

MEMBRE ABSENT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

CCU-210511-03

Avis au comité de démolition – déconstruction et reconstruction d'immeuble - 263, rue Elm

CONSIDÉRANT	la valeur patrimoniale du bâtiment visé par la demande de démolition et son statut d'immeuble cité;
CONSIDÉRANT QUE	la visibilité de l'immeuble, sa localisation stratégique au centre-ville et la valeur identitaire de l'immeuble rend primordiale la qualité d'exécution de la reconstruction pour éviter un effet de pastiche;
CONSIDÉRANT QU'	un plan de réutilisation des sols a été adopté via un plan d'implantation et d'intégration architecturale en 2021 intégrant le bâtiment de l'ancienne Église anglicane;
CONSIDÉRANT QU'	il serait nécessaire d'intervenir de manière à conserver l'authenticité et l'intégrité des composantes significatives récupérables;
CONSIDÉRANT QUE	le rapport de Nadeau Blondin Lortie ne répond qu'en partie à la condition d'autorisation du PIIA émise par le Conseil, soit de produire un inventaire des divers éléments à conserver;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU souhaitent s'assurer que les travaux de déconstruction et de reconstruction soient exécutés dans les règles de l'art en la matière.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au comité de démolition **d'accepter** le projet de démolition aux conditions suivantes :

- Produire un relevé de type *nuage de points* du bâtiment à déconstruire;
- Produire les plans et documents établissant l'inventaire des composantes à conserver et restaurer et pour chacune d'elles, établir les méthodes de démantèlement, d'entreposage, de restauration et de remise en place dans le nouveau bâtiment pour transmission et analyse par la Ville avant la délivrance du permis de démolition;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- Produire les dessins d'atelier des composantes à préserver et reconstituer pour transmission et analyse par la Ville;
- Lors de la déconstruction, porter une attention particulière afin de retrouver une boîte d'étain avec journaux de l'époque sous la pierre angulaire et la remettre à la Société d'histoire Mouillepie;
- Conserver et restaurer minimalement les arches en bois (la structure dans leur intégralité, de plancher à plancher) qui peuvent être récupérées, les groupes de fenêtres composés de vitraux des façades latérales, les groupes de 12 fenêtres composées de vitraux des façades à pignon, les assises en pierre de calcaire de Saint-Marc et la pierre angulaire;
- Reconstruire les composantes et caractéristiques énumérées à la section 8 du document intitulé Étude patrimoniale – Ancienne Église Saint-Barnabas datée du 16 avril 2021, les éléments à reconstruire peuvent intégrer une signature contemporaine pour éviter le mimétisme et permettre une distinction entre les éléments d'origine et ceux reconstruits;
- Exiger la retenue de la garantie monétaire associée à l'exécution du programme de réutilisation du sol jusqu'à la complétion des travaux de reconstruction du bâtiment comme prévu aux plans et devis approuvés lors de l'étude de la demande de permis de construction;
- Exiger qu'un architecte ayant une expertise reconnue en patrimoine accompagne le promoteur et son équipe de professionnels à toutes les étapes de réalisation de projet, de la conception à la surveillance de chantier, lors des travaux de déconstruction et reconstruction, des rapports d'étape doivent être transmis à la Ville.

Par ailleurs, les membres du comité consultatif d'urbanisme mentionnent au conseil municipal l'importance de suivre les principes de conservation lors des étapes subséquentes de design visant la « reconstruction » de l'ancienne Église anglicane. En ce sens, ils recommandent au conseil municipal de recourir aux services d'un architecte en patrimoine afin de l'accompagner dans l'analyse des documents transmis par le promoteur ainsi que pour faire des suivis de chantier lors de l'étape de démantèlement, et à la fin de la reconstruction pour lever la garantie financière et lui accorder les pouvoirs nécessaires pour exiger un arrêt de chantier le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ